

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Itinéraire Pessac Talence Bordeaux - Voie Nouvelle du giratoire Galliéni au carrefour Bethmann - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Participation financière - Convention avec la mairie de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'aménagement de la Voie Nouvelle, du demi giratoire Galliéni et rue Tauzin au carrefour Bethmann, dans le cadre du programme de voirie primaire sur la Commune de Bordeaux nécessite un aménagement complet de l'espace public que la Communauté urbaine envisage de réaliser prochainement. L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

La commune de Bordeaux a sollicité notre établissement :

- ✓ pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux incluant l'éclairage public, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP.
- ✓ pour obtenir un fonds de concours forfaitaire basé sur le nombre de candélabres figurant dans le projet.

En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°353/2005 du 27 mai 2005, notre Etablissement public a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de la Voie Nouvelle au titre des dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, et le versement d'un fonds de concours au titre des dispositions de l'article 5215-26 du C.G.C.T. de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.

Le montant total des travaux d'éclairage à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération est évalué à : 188 728,80 € TTC

La Communauté Urbaine préfinancera la mise en place des gaines, massifs de fondation, cailettes de l'éclairage public, passage des câbles et branchements (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, câblette 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et candélabres qui seront à la charge de la commune déduction faite d'un fonds de concours forfaitaire de 67 496,97 € HT

La Commune sera ainsi redevable envers la Communauté de 121 231,83 € TTC
soit 188 728,80 € - 67 496,97 €

Le montant à la charge de la commune pourra varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera confirmé lors de l'établissement du décompte général.

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T. et au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées, le montant du fonds de concours pourra également être ajusté car il ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.

Le financement sera assuré au titre du Budget Principal Chapitre 458 Compte 458 Fonction 01 CRB O400 Programme VD20

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à accepter la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux incluant l'éclairage public, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP dans le cadre de la requalification de la Voie Nouvelle, du demi giratoire Galliéni et rue Tauzin au carrefour Bethmann à Bordeaux.
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée établie conformément aux dispositions fixées par les conventions cadres prises par délibération 2005/0353 du 27 mai 2005 et fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2009**

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2009

M. ALAIN DAVID